

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 octobre 2009
(convocation du 21 septembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

EXCUSES :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL

Matériel informatique réformé de la Communauté urbaine - Cession à des structures de l'économie sociale et solidaire - Conventions - Décision - Autorisation

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'opération de renouvellement de son parc informatique, la Communauté urbaine de Bordeaux va remplacer environ la moitié de son parc.

Le 15 mai 2009, un matériel informatique conséquent, constitué de 748 unités centrales (dont les disques durs seront effacés), 125 portables et 57 imprimantes, a été réformé. Il s'agit d'un matériel acquis entre 2002 et 2004, majoritairement qui est encore de bonne qualité.

Conformément aux orientations des dispositions relatives à la réforme des biens meubles communautaires, actées par délibération N°2006/0851 en conseil de communauté du 24 novembre 2006, il est proposé que notre établissement puisse faire bénéficier les structures de l'économie solidaire de ce matériel et de promouvoir une utilisation à caractère social.

1- Application des principes s'appliquant à la réforme des biens communautaires :

Dans la délibération pré citée, nous rappelons qu'il est indiqué, concernant spécifiquement le matériel informatique :

« La Communauté urbaine a fait le choix d'un renouvellement rapide et systématique de son parc informatique au terme d'un plan d'amortissement technique des matériels neufs prévu sur 3 ans (...). Dès lors, un dispositif de contractualisation sera recherché, dans le cadre du décret 2005/829 du 20 juillet 2005, avec des entreprises ou des associations d'insertion par l'économie dans l'optique d'une revente de ce matériel informatique déclassé en s'assurant que celles-ci disposent des capacités techniques et des moyens humains nécessaires en vue d'assurer le recyclage de ces biens compte tenu des volumes concernés.»

2- Proposition de répartition et d'utilisation du matériel informatique réformé entre structures de l'économie solidaire

Au terme d'un processus de consultation mené avec l'aide du Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Economique (GARIE), il est proposé de répartir les 748 unités centrales, 125 portables et 57 imprimantes, auprès de 3 entreprises d'insertion :

Nom des structures bénéficiaires	Nombre d'unités centrales	Nombre d'ordinateurs portables	Nombre d'imprimantes
ENVIE 2 ^E (entreprise d'insertion)	150 postes	25 postes	15 imprimantes
ECO MICRO (entreprise d'insertion)	150 postes	25 postes	15 imprimantes
GI INFORMATIQUE (entreprise d'insertion)	350 postes	25 postes	15 imprimantes
La CUB souhaite conserver ce matériel pour maintenance et pièces détachées	98 postes	50 postes	12 imprimantes

Ces 3 entreprises ont adressé une demande à la CUB pour disposer de ce matériel. Chacune dispose des conditions préalables requises :

- appartenance au champ de l'économie sociale et solidaire, en tant qu'entreprises d'insertion agréées par l'Etat ;
- capacités matérielles et humaines pour assurer l'enlèvement, le réemploi, la maintenance du matériel ;
- projet d'utilisation compatible avec nos orientations (actions à finalité sociale) ;
- capacités à garantir la traçabilité du matériel, à rendre compte d'un bilan d'utilisation.

➤ **ENVIE 2^E Aquitaine : une aide matérielle apportée aux salariés en insertion de la rive droite**

ENVIE 2^E Aquitaine a collecté l'ensemble des demandes émises par les structures d'insertion de la Rive Droite, rassemblées au sein du « Collectif des structures d'insertion de la Rive Droite » ; 12 structures ont répondu. ENVIE 2^E propose de remettre en état le matériel cédé, qui sera ensuite mis à disposition de ces 12 structures d'insertion impliquées. Celles-ci offriront les postes à leurs salariés en insertion non équipés à leur domicile. Un arbitrage devra être fait, à la discrétion de chaque structure, pour aider en priorité les salariés les plus en difficulté par rapport à l'accès à internet ou à du matériel informatique. ENVIE 2^E assurera le suivi de ces ordinateurs, grâce à un système de reçus.

➤ **ECO MICRO : une contribution à des actions de lutte contre la fracture numérique**

ECO MICRO mène depuis plusieurs années une opération d'informatisation et de formation des habitants des quartiers prioritaires, particulièrement touchés par la fracture numérique. Cette opération porte sur l'équipement d'immeubles en PC en réemploi (salle informatique connectée à internet en bas d'immeuble) ; cette action comprend la formation des utilisateurs, la mise en place de personnes ressources capables d'animer ces lieux. L'objectif étant à terme d'aller vers une labellisation « Cité Numérique ». Cette opération est soutenue par le Conseil Régional et la ville de Bordeaux. Il est donc proposé que 150 postes soient utilisés dans ce cadre là.

➤ **GI INFORMATIQUE : une aide matérielle apportée à des structures de l'insertion par l'activité économique**

La proposition émise par GI INFORMATIQUE concerne 350 postes :

- d'une part, 250 postes seront remis à 11 structures de l'économie solidaire (contactées par l'intermédiaire du GARIE) : Association Bordeaux Bastide, Arcins Entreprise, Jalles Solidarités, Bâtiment des Graves, Sineo, ASS interim Pessac, MAS, Solidarité Burkina, ARE33, Mission Air, Restos du cœur, et SOS Emploi Médoc ; et à une association, CODEV, spécialisée dans des programmes de coopération avec Madagascar.
- d'autre part, 100 ordinateurs seront remis en état et réemployés par GI INFORMATIQUE dans le cadre de son activité générale d'entreprise d'insertion, qui consiste à vendre du matériel informatique à un tarif social (50% du prix public initial) sous condition de ressource (demandeur d'emploi, titulaire du RSA, personnes à mobilité réduite), et aux conditions « ordi 2.0 » (label de qualité).

3- Modalités de remise et de traçabilité du matériel

Les ordinateurs seront préparés et cédés par la CUB (cession à l'euro symbolique) aux 3 entreprises d'insertion. En contrepartie, chaque structure s'engage auprès de la Communauté urbaine à établir un suivi du matériel, selon les modalités techniques propres à chacune d'elle (système de bons ou reçus, suivi par scannérisation, bilan d'opération...) et qui sera communiqué à la CUB dès la fin des différentes opérations réalisées. L'ensemble de ces modalités sont prévues dans les conventions ci-jointes.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir :

- **DECIDER** la cession, à l'euro symbolique, des 650 unités centrales, 75 ordinateurs portables et 45 imprimantes réformés aux 3 entreprises d'insertion : ENVIE 2^E Aquitaine (150 UC, 25 portables, 15 imprimantes), ECO MICRO (150 UC, 25 portables, 15 imprimantes) et GI INFORMATIQUE (350 UC, 25 portables, 15 imprimantes), pour les utilisations présentées précédemment.

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions ci-annexées prévoyant la remise, l'utilisation et la traçabilité du matériel cédé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. FRANCK MAURRAS

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 OCTOBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009